



COMpte RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 8 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 8 septembre à 18 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CORTINOVIS, Président, à la salle du foyer rural de Limésy.

Etaient présents : 22 (22 voix)

- Commune d'ANCEAUMEVILLE :	M. LANGLOIS Jean-Marie
- Commune de BOUVILLE :	M. HUET François
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. GUILLOU Thierry
- Commune de CROIXMARE :	M. ROUSSELET Etienne
- Commune de DUCLAIR :	M. ALLAIS Michel
- Commune de DUCLAIR :	M. PETIT Claude
- Commune d'EMANVILLE :	M. HONDIER Hubert
- Commune de ST MARTIN DE L'IF :	M. GARAND Sylvain
- Commune de GOUPILLIERES :	M. FORSCHLE Jean-Pierre
- Commune de LIMESY :	Mme LOISEL Nadine
- Commune de LIMESY :	M. CHEMIN Jean-François
- Commune de MESNIL-PANNEVILLE :	M. BULAN Daniel
- Commune de PAVILLY :	M. AMIOT Alain
- Commune de PISSY POVILLE :	M. LESELLIER Paul
- Commune de ROUMARE :	M. RAIMBAULT Daniel
- Commune de SAUSSAY :	M. REYDANT Benoît
- Commune de SIERVILLE :	M. GOUPIL Guillaume
- Commune de SAINT PAER :	M. HIS Valère
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. CORTINOVIS Michel

Etaient absents ou excusés : 17

- Commune d'ANCRETIEVILLE St VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de BARENTIN :	M. BENTOT Michel
- Commune de BARENTIN :	M. RIGOT Claude
- Commune de BLACQUEVILLE :	M. DUMONT Philippe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. VIGREUX Guy
- Commune d'ESLETTES :	Mme LEFEBVRE-EVENOT Caroline
- Commune de FRESQUIENNES :	M. OCTAU Nicolas
- Commune d'HUGLEVILLE EN CAUX :	M. LEFRANCOIS Luc
- Commune de MOTTEVILLE :	M. BIARD Christophe
- Commune de PAVILLY :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- Commune de ST MARTIN AUX ARBRES :	M. THAFOURNEL Dominique
- Commune de ST OUEN DU BREUIL :	M. JOUANGUY Claude
- Commune de ST PAER :	M. THIBAUDEAU Luc
- Commune de St PIERRE DE VARENGEVILLE :	Mme CANU Pierrette
- Commune de St PIERRE DE VARENGEVILLE :	M. LEBAS Philippe
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 21 avril 2016 – Délibération

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente.

2. Cellule d'animation 2017 - Délibération

Pour pouvoir financer la cellule d'animation du bassin versant de l'Austreberthe pour l'année 2017, les financeurs doivent s'assurer que l'ensemble des postes d'animation sont maintenus pour la période concernée. Certains postes seront financés au titre du PAPI et d'autres dans le cadre de la convention signée avec l'AESN.

C'est pourquoi, les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Renouveler pour 2017 les postes de la cellule d'animation du bassin versant à savoir :
 - o un directeur, coordinateur ;
 - o un animateur développement durable du territoire rural ;
 - o un animateur du volet urbain ;
 - o un animateur du volet hydraulique et zones humides ;
 - o un animateur culture du risque ;
 - o un animateur SAGE (en partage avec le Syndicat Caux Seine) ;
 - o un poste de secrétaire comptable.
- Incrire les dépenses afférentes au budget 2017 ;
- Demander les subventions correspondantes à l'Etat dans le cadre du PAPI ;
- Demander les subventions correspondantes à l'AESN dans le cadre d'un contrat d'animation et du contrat SAGE.

3. Pré-programmation 2017 Département de Seine Maritime – Délibération

Le Département de Seine Maritime demande aux structures de lui adresser avant le mois de décembre les dossiers d'inscription à la programmation 2017.

Cette demande étant antérieure au débat sur la programmation 2017 du syndicat, elle ne constituera qu'une délibération d'intention du syndicat. Pour mémoire, cette démarche est indispensable pour que le Département se positionne éventuellement sur certains dossiers ; les dossiers non déclarés au préalable ne pouvant être financés par le Département.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à inscrire à la programmation du Département pour l'année 2017 les opérations suivantes :

- Organisation d'un colloque à destination des aménageurs urbains sur le risque inondation et la gestion des eaux pluviales (Code PAPI : 1.AME.1) ;
- Créer un sentier pédagogique sur le bassin versant de l'Austreberthe (Code PAPI : 1.SEN.SCO.2) ;
- Traitement des bâtoires dans les ouvrages du SMBVAS ;
- Créations de dispositifs pédagogiques sur le grand cycle de l'eau et le risque inondation (maquettes, expositions, etc.) (1.SCO.1b, 1.SCO.2d, 1.PUB.3)
- Conception et réalisation d'aménagements connexes à l'aménagement foncier A150.

4. Plan de financement : Réduction de la vulnérabilité du bâti – activités économiques (Code PAPI : 5 VULN.1) – Délibération

Suite à la délibération du 10 octobre 2013 autorisant le lancement de l'opération de réduction de la vulnérabilité du bâti – activités économiques, Monsieur le Président présente au Comité Syndical le plan de financement ci-dessous (sur la base de montants éligibles estimés maximaux) :

Financeurs	Montant éligible € H.T.	Taux de subvention	Montant des financements € H.T.
Etat	10 000	50%	5 000
Département Seine Maritime	10 000	30%	3 000
SMBVAS	10 000	20%	2 000
TOTAL			10 000

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce plan de financement.

5. Plan de financement : Réduction de la vulnérabilité du bâti – bâtiments publics (Code PAPI : 5 VULN.2) – Délibération

Suite à la délibération du 10 octobre 2013 autorisant le lancement de l'opération de réduction de la vulnérabilité du bâti – bâtiment publics, Monsieur le Président présente au Comité Syndical le plan de financement ci-dessous (sur la base de montants éligibles estimés maximaux) :

Financeurs	Montant éligible € H.T.	Taux de subvention	Montant des financements € H.T.
Etat	10 000	50%	5 000
Département Seine Maritime	10 000	30%	3 000
SMBVAS	10 000	20%	2 000
TOTAL			10 000

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce plan de financement.

Débats :

Monsieur BOULENGER demande si nous avons eu beaucoup de sollicitations pour réaliser des diagnostics.

Madame VIEUSSENS précise que 3 entreprises sont intéressées et 1 collectivité.

6. Décision modificative – Section fonctionnement – Délibération

La CNRACL nous a fait parvenir le 19 juillet 2016 un avis de majoration dû à un retard de versement des cotisations de juin 2015. Une demande de remise gracieuse a été adressée à la CNRACL, mais il convient d'effectuer le versement de la majoration avant le traitement de cette demande de remise gracieuse. Cette dépense n'étant pas prévue au budget il convient d'effectuer le virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement :

Du 022 Dépenses imprévues	1 000 euros
Vers 67 – Charges exceptionnelles	1 000 euros

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

7. Décision modificative – Section investissement – Délibération

Suite à notre demande d'ALBEA nous a confié une clé du portail du viaduc situé près du CERT, pour cette mise à disposition une caution doit être versée à ALBEA. Cette dépense n'étant pas prévue au budget il convient d'effectuer le virement de crédit suivant :

Section d'investissement :

Du 020 – Dépenses imprévues	500 euros
Vers 27 – Autres Immobilisations financières	500 euros

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

8. Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe – Délibération

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour un temps de travail hebdomadaire de 20h sur une durée d'un an, à compter du 3 octobre 2016, afin de palier au surcroît de travail lié à la gestion des contrats PAPI et AESN.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Créer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- Incrire les dépenses correspondantes au budget,
- Fermer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe non pourvu,

9. Recrutement d'un adjoint administratif 2^{ème} classe – Délibération

Suite à la création du poste d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures pour une durée d'un an, à compter du 3 octobre 2016, renouvelable si besoin, il convient de prévoir le recrutement correspondant.

Les missions prévues pour ce poste sont les suivantes :

- Réception et enregistrement du courrier,
- Rédaction des courriers et publipostage,
- Réservation des salles de réunion,
- Réalisation de tableaux Excel avec des formules simples,
- Accueil physique et téléphonique,
- Reprographie et reliure de documents,
- Gestion des commandes de consommables et fournitures diverses,
- Rédaction de comptes rendus.

Ces missions pourront évoluer en fonction des capacités de la personne recrutée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Recruter un adjoint administratif 2^{ème} classe pour une durée d'un an,
- Fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire correspondante,
- Signer tous les documents nécessaires,
- Incrire les dépenses au budget primitif,
- Demander le maximum de subvention.

10. Modification des missions du poste d'animateur « Gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » - Délibération

Suite au départ de Chérif Stambouli et afin de s'adapter aux projets en cours, Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de modifier les missions du poste d'animateur « Gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides ».

Les missions consistent à

- Volet érosion (80% du temps)
 - o Initier et suivre les études Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce,
 - o Animer et inciter à la mise en place des aménagements d'hydraulique douce,
 - o Encourager et suivre les travaux de plantations de haies sous maîtrise d'ouvrage du syndicat,
 - o Réaliser les expertises pour les projets de retournement d'herbage,
 - o Mettre en œuvre des politiques publiques, des actions de communication et d'animation sur cette thématique.
- Volet hydraulique (20 % du temps)
 - o Suivre l'entretien, réparation et le bon fonctionnement du patrimoine du syndicat (barrages, bassins, fossés, fascines, mares, instrumentation...),
 - o Suivre les projets d'aménagement des mares,
 - o Participer à la tournée des ouvrages en cas de forts ruissellements et post-crue.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à modifier les missions de ce poste.

11. Recrutement d'un agent contractuel – Animateur « Gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » - Délibération

Suite au départ de Chérif Stambouli, il est nécessaire de relancer un recrutement. M. Le Président propose de recruter un animateur à temps complet pour une durée de 2 ans.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Recruter un agent contractuel sur l'emploi non permanent d'animateur « Gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » à temps complet à compter du 3 octobre 2016 pour une durée de 2 ans.
- Fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire correspondante (ingénieur ou technicien en fonction des candidatures),
- Incrire les dépenses au budget primitif,
- Demander le maximum de subvention.

12. Prolongation du poste et du contrat de chargé de mission Schéma Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE) – Délibération

Suite à la délibération du 13 juin 2013 autorisant à l'unanimité Monsieur le Président à créer le poste et recruter un animateur (trice) SAGE, les missions pour la mise en œuvre du SAGE n'étant pas terminées, il convient de prolonger le contrat d'animateur (trice) SAGE pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2016.

La personne aura comme principales missions de :

- Etablir l'Etat des lieux du SAGE,
- Assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE),
- Organiser et animer les réunions de pilotage et de travail,
- Préparer et suivre les études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE,
- Préparer les marchés correspondants,
- Rédiger les différents documents du SAGE,
- Mettre en œuvre les actions de communication et de sensibilisation.

L'animation est fortement aidée par l'AESN qui, dans le cadre du 10^{ème} programme, a financé ce poste la première année à hauteur de 80% et à 50% pour les cinq années suivantes pendant la phase d'élaboration du document de SAGE.

Le solde de financement de l'animation est partagé avec le syndicat de bassin versant Caux Seine suivants des critères définis dans la convention de partenariat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Prolonger l'ouverture du poste d'animatrice SAGE,
- Renouveler le contrat d'ingénieur,
- Fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire correspondante,
- Signer tous les documents nécessaires,
- Incrire les dépenses correspondantes au budget primitif,
- Demander le maximum de subventions,

Débats :

Monsieur GARAND tient à féliciter Madame Yuna LAURENS pour son travail et notamment pour l'organisation des classes d'eau qui demande un investissement important.

13. Autorisation de lancement des travaux du CERT – Choix des entreprises – Délibération

Suite à la présentation du projet au comité syndical du 21 avril 2016 et son approbation, un certain nombre de remarques des élus ont été prises en compte afin d'améliorer le projet (cf. encadré).

CERT - Modifications du projet suite aux remarques des élus et du comité de pilotage

- suppression de l'engazonnement du stationnement et remplacement par gravier pour une plus grande résistance,
- prévoir le préau en option au cas où l'économie globale du projet permettrait de le réaliser,
- prévoir des parkings vélo,
- prévoir une option fenêtres bois pour voir la plus-value (demande de la fondation du patrimoine),
- Demande d'ajout d'un récupérateur d'eaux de pluies dans l'annexe.

Il est à présent nécessaire de délibérer pour autoriser le syndicat à lancer les marchés et à les signer.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à 1 abstention, 21 voix pour, Monsieur le Président à :

- Lancer un appel d'offre pour mise en concurrence,
- Choisir l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse,
- Signer tous les documents afférents ;
- Demander le maximum de subventions ;
- Lancer les travaux.

14. Convention ENEDIS (ex-ERDF) pour l'organisation d'une journée de sensibilisation – Partage des coûts – Délibération

Le département de la Seine-Maritime peut être soumis à de graves perturbations de la distribution de l'énergie électrique, suite à des évènements divers exceptionnels.

Dans sa démarche d'amélioration de la gestion de crise sur son territoire, le SMBVAS s'est associé à ENEDIS (ex ERDF) et à la Préfecture de la Seine-Maritime dans leur volonté d'identifier des Correspondants Intempéries dans chaque commune du département.

Il s'agit, en situation de crise, d'améliorer et d'accélérer les interventions des personnels ENEDIS en leur permettant d'avoir un relai local formé, capable de leur transmettre les bonnes informations concernant le réseau électrique, et de les guider sur place si nécessaire.

Les communes du bassin versant de l'Astreberthe se sont fortement impliquées dans cette démarche, puisque **100% d'entre elles ont identifié leurs Correspondants !** Vous en faites

partie, et nous vous félicitons de votre engagement. ENEDIS et la Préfecture ont donc choisi le territoire de l'Austreberthe pour organiser la première session de formation des Correspondants Intempéries sur le département. L'occasion d'organiser une:

**Journée de formation sur le risque électrique en cas d'intempéries
Le 15 novembre 2016, de 9h à 17h, salle Raimbourg à Villers-Ecalles**

Les frais occasionnés par cette manifestation seront partagés entre ENEDIS et le SMBVAS (50% chacun). Les frais devraient s'élever au maximum à 700 euros.

Pour cela il est nécessaire de signer une convention avec ENEDIS.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Incrire les dépenses au budget,
- Signer la convention,
- Signer tous les documents afférents.

Débats :

Monsieur GUILLON précise que les correspondants intempéries existent déjà.

Monsieur HONDIER indique que l'entreprise ERDF a déjà effectué des journées d'information sur la même thématique.

Monsieur GUILLON demande pourquoi le syndicat participe à cette journée.

Monsieur CORTINOVIS précise que cette journée de formation est liée au Plan Communal de Sauvegarde et qu'elle permettra aux communes d'avoir un référent identifié pour faciliter les échanges et relayer ce qui se passe sur le terrain en cas d'intempéries. Le montant prévu servira à financer une visite sur le terrain et le repas du midi.

15. Traitement de bétoires dans les ouvrages du syndicat – Choix des entreprises – Délibération

Du fait du sous-sol karstique du pays de Caux, 14 nouveaux indices de bétoires ont été décelés sur les ouvrages du syndicat qui font l'objet d'une surveillance régulière. Pour des raisons de sécurité, certaines de ces bétoires, trop proche des corps de digue de nos ouvrages, doivent être traitées.

Pour la période 2016-2017, le syndicat s'est donné comme objectif de traiter les indices de bétoires sur les 4 ouvrages les plus sensibles. Cela nécessite de missionner des Bureaux d'études pour le diagnostic et le suivi des travaux de traitement des bétoires.

Le montant maximal de cette mission s'élève à 25 000 € HT.

Le SMBVAS pourra bénéficier pour de subventions de la part du Département et de l'AESN.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Mettre en concurrence les entreprises de diagnostic au travers de devis,
- Choisir l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse,
- Signer tous les documents afférents à cette opération,
- Demander le maximum de subvention.

Débats :

Monsieur FORSCHLE demande si ce sont des sondages qui doivent être réalisés.

Monsieur ABIVEN précise qu'il s'agit d'une étude géotechnique qui a pour objectif de déterminer la configuration de chaque bétoire et de définir un traitement approprié en fonction de sa nature et des risques sur l'ouvrage.-

Monsieur CORTINOVIS précise qu'aujourd'hui des financements sont possibles par le Département de Seine Maritime et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Monsieur BOULENGER demande si ce type de traitement fait partie de l'entretien des ouvrages et quels sont les autres entretiens effectués sur les ouvrages.

Monsieur ABIVEN indique que ce type d'entretien fait effectivement partie de l'entretien des ouvrages. Un cadre réglementaire exigeant de traiter ces bâties et à effectuer une visite trimestrielle des ouvrages, une visite pendant et après chaque événement pluvieux important. L'entretien le plus courant consiste à tondre l'herbe quand elle n'est pas pâturée, tailler des haies, les fascines, graisser les pièces métalliques et réparer les clôtures.

Monsieur HONDIER informe que les Communauté de Communes Caux Austreberthe étudie, elle aussi, les bâties dans le périmètre du bassin d'alimentation de Limésy.

16. Questions diverses - Information

Présentation de la Photothèque réalisée par Monsieur Loïc MATHIS stagiaire de mai à août 2016 au sein du SMBVAS.

Levée de la séance à 18 h 50